

05/06/2015 17:53:00

11^{ème} RHN Maroc - Espagne

Madrid, 5 juin 2015

Déclaration conjointe

Dans le cadre de la mise en œuvre du Traité d'Amitié, de Bon Voisinage et de Coopération entre le Royaume d'Espagne et le Royaume du Maroc, et à l'invitation de M. Mariano Rajoy, Président du Gouvernement du Royaume d'Espagne, M. Abdel-Ilah Benkiran, Chef du Gouvernement du Royaume du Maroc, a effectué une visite officielle à Madrid le 5 juin 2015, à la tête d'une importante délégation ministérielle, pour co-présider les travaux de la XI^{ème} Réunion de Haut Niveau hispano-marocaine.

Durant cette visite, le Chef du Gouvernement marocain a été reçu en audience par Sa Majesté le Roi Felipe VI.

La Réunion de Haut Niveau, qui s'est déroulée dans un climat d'amitié, d'estime et de confiance, a permis de conforter la portée stratégique du partenariat bilatéral et de réaffirmer l'ambition commune des deux pays à bâtir un partenariat novateur et qui soit à l'avant-garde du partenariat euro-méditerranéen.

Les deux parties se sont particulièrement félicitées, à cette occasion, de la relation d'estime et de grande considération entre Sa Majesté le Roi Felipe VI et Sa Majesté le Roi Mohammed VI, comme cela a été célébré à l'occasion des visites officielles au Maroc de Sa Majesté le Roi Juan Carlos I en juillet 2013 et de Sa Majesté le Roi Felipe VI en juillet 2014.

Forts de ces atouts, les deux pays ont convenu de promouvoir de nouvelles initiatives conjointes, dans l'objectif de renforcer le dialogue politique bilatéral, de consolider le partenariat économique et de raffermir encore davantage les actions de coopération entre les entités territoriales, ainsi que les liens culturels et humains entre leurs deux sociétés civiles.

Dialogue politique

L'Espagne a réitéré, à cette occasion, sa grande appréciation pour la dynamique de réforme, d'ouverture et de progrès que le Maroc mène sous la conduite de Sa Majesté le Roi Mohammed VI. Elle a également salué le modèle démocratique marocain, singulier dans la région, qui s'articule sur l'ouverture, la tolérance et la liberté.

Les deux parties ont également salué le renforcement des relations entre les institutions législatives des deux pays, à travers la tenue du 3^{ème} Forum Parlementaire à Rabat en janvier 2015, après les sessions de Madrid en 2013 et Rabat en 2012.

Elles ont également noté, avec appréciation, l'accroissement des visites échangées entre les journalistes marocains et espagnols et les leaders d'opinion des deux pays et l'impact positif de telles initiatives sur une meilleure perception des évolutions politiques, économiques et sociétales que vit chacun des deux pays et à dépasser, ce faisant, les vieux clichés et les messages stéréotypés.

Dans le même sens, les deux parties se sont félicitées du travail remarquable accompli dans le cadre du Comité Averroès et se sont engagées à lancer une réflexion conjointe en vue d'insuffler un nouvel élan au dialogue entre les sociétés civiles des deux pays. L'idée de mettre en place deux fondations avait été évoquée.

Concernant les enjeux diplomatiques, le Maroc et l'Espagne ont renouvelé leur engagement en faveur de l'édification d'un espace euro-méditerranéen fort et solidaire et à la mise en œuvre d'une relation ambitieuse entre l'Afrique et l'Europe.

Dans ce cadre, l'Espagne et le Maroc ont réitéré la nécessité de relancer l'Union du Maghreb Arabe, en tant que choix géopolitique inéluctable.

En ce qui concerne la question du Sahara Occidental, les deux parties se félicitent de l'adoption, en avril 2015, de la résolution 2218 du Conseil de Sécurité des Nations Unies. Dans ce contexte, l'Espagne salue les efforts sérieux et crédibles du Maroc. Egalement, les deux parties ont rappelé l'importance de la reprise des négociations sur des bases solides, conformément aux résolutions et aux paramètres clairement définis par le Conseil de sécurité, et ont mis l'accent sur l'esprit de compromis et de réalisme pour arriver à une solution politique consensuelle et mutuellement acceptable.

Les deux parties ont reconnu qu'une solution de ce contentieux de longue date et le renforcement de la coopération entre les Etats membres de l'Union du Maghreb arabe contribueront à la stabilité et à la sécurité dans la région.

S'agissant de la Libye, l'Espagne et le Maroc ont souligné la nécessité de trouver une solution politique dans le cadre de la médiation conduite par le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, M. Bernardino Leon. L'Espagne s'est félicitée de l'initiative prise par le Maroc d'abriter le dialogue inter-libyen.

A l'échelle de la Méditerranée, le Maroc et l'Espagne se sont engagés à relancer le Dialogue UE-UMA, ainsi que l'Initiative 5+5, dont la réunion périodique des Ministres des Affaires Etrangères se tiendra prochainement au Maroc. Egalement, rappelant le XX anniversaire en 2015 de la Déclaration de Barcelone, les deux parties ont renouvelé leur plein engagement en faveur de l'Union pour la Méditerranée, en tant que cadre idoine pour un partenariat fort et solidaire entre les deux rives de la Méditerranée. Dans ce contexte, les deux parties se félicitent du lancement de l'Université euro-méditerranéenne de Fès.

Concernant la Politique Européenne de Voisinage, le Maroc s'est félicité de la louable initiative de l'Espagne qui avait abrité, à Barcelone au siège de l'UpM en avril 2015, une réunion des Ministres des Affaires Etrangères de l'UE avec leurs

homologues des pays du Voisinage Sud, pour lancer une réflexion sur le devenir de cette Politique. Les deux parties ont plaidé en faveur d'une nouvelle PEV qui mettrait notamment en œuvre le concept de la différenciation.

Dans le même esprit, l'Espagne a réitéré son engagement en faveur d'une mise en œuvre optimale du Statut Avancé, dont jouit le Maroc auprès de l'Union européenne. Les deux parties se sont félicitées des avancées réalisées dans ce domaine, notamment le Partenariat Mobilité, la coopération transfrontalière (Mid Atlantique) et le Plan d'Action 2013-2017 relatif à la convergence réglementaire. Elles ont rappelé l'importance de conclure un ALECA UE-Maroc qui intégrera notamment les dimensions 'développement' et 'accompagnement'. Les deux parties soulignent également leur volonté de renforcer la coopération conjointe en matière de projets de jumelage institutionnel dans le cadre du partenariat Maroc-UE.

Concernant l'Afrique, les deux parties ont marqué leur commune ambition en faveur du développement et de la stabilité du continent africain. Dans cette perspective, le Maroc et l'Espagne, en tant que hubs logistiques entre les deux continents, ont convenu d'explorer toutes les opportunités ouvertes dans le cadre du partenariat Afrique-UE, notamment en matière de connectivité logistique.

L'Espagne s'est félicitée de la présence du Maroc en qualité d'observateur associé lors des Sommets Ibéro-Américains, ce qui témoigne de la force et de la vigueur des affinités culturelles et linguistiques entre le Maroc et l'espace ibéro américain.

Les deux parties ont constaté, avec satisfaction, que l'Initiative Hispano-marocaine de Médiation en Méditerranée, évolue positivement et renforce leur position comme des acteurs de paix et des promoteurs de la stabilité en Méditerranée.

Dans le cadre du dialogue interculturel et interreligieux, elles se sont engagées à renforcer leur concertation en vue de la préparation du prochain Forum de l'Alliance des Civilisations, prévu en Azerbaïdjan en 2016, et ont souligné l'utilité de cette initiative en faveur de la tolérance et du respect entre les cultures et les religions. Elles ont salué l'initiative de l'Espagne d'organiser une réunion des représentants de la société civile sur le dialogue interculturel et interreligieux à Barcelone le 23 juillet.

Elles ont également souligné l'importance qu'elles accordent à la protection et à la promotion des droits de l'homme au niveau du système des Nations Unies et ont examiné les initiatives conjointes qu'ils pourraient mener dans ce sens.

Concernant la question du changement climatique, le Maroc et l'Espagne ont souligné l'importance de parvenir, lors de la COP 21, prévu à Paris en décembre 2015, à un accord ambitieux sur le changement climatique. L'Espagne a félicité le Maroc pour sa décision d'accueillir la COP 22 en 2016.

L'Espagne a félicité le Maroc pour son élection à la co-présidence du Forum Global contre le Terrorisme et a salué son initiative de mettre en place au sein des Nations Unies à New York d'un Groupe des Amis de la Lutte contre le Terrorisme.

De son côté, le Maroc a salué l'organisation par l'Espagne, en juillet 2015 à Madrid, d'une session ouverte du Comité Contre le Terrorisme des Nations Unies (CTC) dédiée au phénomène des Combattants Etrangers.

A cet égard, l'Espagne a exprimé son soutien à la stratégie du Maroc dans la lutte contre le terrorisme, laquelle articule renforcement de la sécurité, développement économique inclusif et promotion de la tolérance religieuse.

Les deux parties se sont, par ailleurs, réjouies de leur collaboration en matière de lutte contre le terrorisme nucléaire et se sont engagées à renforcer leur coopération à travers des actions concrètes, comme l'exercice sur le transport sûr des matières nucléaires et radioactives, qui a lieu cette année, en partenariat avec l'AIEA. De même, elles se sont félicitées de la contribution du Maroc et de l'Espagne en tant que Présidents du Groupe de Travail (IGTN/NSS), pour préparer un plan d'action qui sera adopté lors du prochain Sommet sur la Sécurité Nucléaire.

Partenariat économique

L'Espagne et le Maroc se sont félicités, à cette occasion, de l'évolution remarquable de leur partenariat économique et ont relevé, avec satisfaction, l'intégration de plus en plus grande entre les chaînes de valeur des deux économies. Avec une croissance annuelle moyenne de près de 15% au cours des cinq dernières années, les échanges commerciaux ont connu une augmentation remarquable. L'Espagne est, depuis 2014, le premier partenaire commercial du Maroc.

Les deux parties se sont engagées à favoriser l'émergence d'un cadre économique propice à plus d'échanges commerciaux, de flux d'investissement et de joint-ventures, particulièrement dans les secteurs émergents, tels que les énergies renouvelables, l'automobile, l'agro-alimentaire et le gaz naturel liquéfié.

Les deux parties ont souligné l'importance de la coopération entre les instances gouvernementales, ainsi que l'implication des opérateurs économiques, pour une meilleure gestion des dossiers liés aux investissements et au commerce bilatéral.

Dans ce cadre, elles sont convenues de renforcer leur partenariat dans le secteur automobile, à travers l'échange d'expériences.

Dans le domaine du numérique, les deux parties ont souligné l'importance de promouvoir les meilleurs pratiques en matière d'e-Gov.

Par rapport à la recherche scientifique et technologique, les deux parties se sont félicitées du travail conjoint des chercheurs espagnols et marocains suite à la signature d'un mémorandum d'entente général à Rabat le 21 septembre 2014.

Elles se sont, par ailleurs, félicitées de la régularité de la coopération financière bilatérale, mise en œuvre par le mémorandum d'entente de décembre 2008 qui a permis le financement de l'implantation d'un Système Informatique de Gestion du Plan de Transport et de Circulation des Trains du Royaume du Maroc de 4,3 M€ et la mise en service des Installations de Sécurité et de Signalisation en Gare de Casa Port de 3,3 M€ au profit de l'ONCF. En plus, cette coopération permettra de financer le projet de signalisation de la ligne ferroviaire Casa- Tanger Med de 73,8M€ au profit de l'ONCF et le projet d'alimentation en eau potable par pompage solaire de 6,59 M€ au profit de l'ONEE.

L'Espagne et le Maroc expriment leur volonté de poursuivre la coopération dans le domaine de l'énergie, notamment dans le cadre de la création de plateformes de coopération méditerranéenne en matière de gaz naturel, d'énergies renouvelables et d'efficacité énergétique.

En ce qui concerne les interconnexions électriques, les deux parties se sont engagées à continuer leurs échanges à travers le groupe de travail qui devra tenir sa deuxième réunion incessamment à Rabat. L'Espagne a rappelé l'importance du degré d'utilisation et de l'augmentation du niveau d'interconnexion entre l'Espagne et le reste de l'Europe.

Dans le domaine touristique, les deux parties ont manifesté leur satisfaction après la réalisation de la totalité du programme d'action signé en 2012 et ont convenu de conclure un nouveau programme pour la période 2015-2016, qui portera notamment sur la promotion touristique, les statistiques et la formation.

En définitive, les deux gouvernements se sont félicités de la « Rencontre Entrepreneuriale hispano-marocaine » réunie le même jour à Madrid, et ont appelé les opérateurs économiques à consolider leurs relations commerciales et les opérations d'investissements directs.

Elles ont exprimé leur souhait de promouvoir le Conseil d'affaires hispano-marocain en une instance de concertation entrepreneuriale.

Les deux parties se sont félicitées pour l'accord récemment atteint par les deux administrations fiscales compétentes sur l'interprétation conjointe de l'article 12 de l'Accord de non double imposition, qui permettra de doter les opérateurs économiques d'une plus grande sécurité juridique.

Coopération en matière d'agriculture, pêche, environnement et eau

Les deux parties ont convenu de renforcer le dialogue entre les professionnels des deux pays et d'établir un plan d'action de coopération et de transfert de technologie dans les domaines de l'agriculture et de l'élevage.

En matière d'eau, les deux parties se sont félicitées de la conclusion de deux déclarations d'intentions, l'une portant sur l'évaluation, la planification, la gestion et la protection des ressources en eau et l'autre sur la coopération entre l'agence du bassin hydraulique du Loukkos du Maroc et la confédération hydrographique de Segura d'Espagne. Ils se félicitent également de l'adoption de la Stratégie de l'Eau en Méditerranée Occidentale dans le cadre de l'initiative 5+5.

L'accord de pêche, entre l'UE et le Maroc a permis de reprendre les activités de pêche de la flotte espagnole, ce qui constitue la consolidation des relations de coopération en matière de pêche entre les deux pays.

Equipement et transports

L'Espagne et le Maroc se réjouissent des efforts réalisés dans le domaine des infrastructures et des transports visant à améliorer les connexions entre les deux pays et ont salué à cette occasion la signature d'une Déclaration d'intentions dans le domaine des Transports et des Infrastructures de Transport.

De même, les deux pays se sont félicités des efforts réalisés dans le cadre du Groupe Transport de la Méditerranée Occidentale (GTMO 5+5).

Les deux parties ont réaffirmé leur intérêt pour une mise en œuvre optimale de l'Accord sur le transport routier international de voyageurs et de marchandises, signé en 2012. L'accent y est particulièrement mis sur les quotas et les types d'autorisation pour le transport de voyageurs et de marchandises.

Dans le domaine du transport ferroviaire, elles ont relevé l'intérêt d'actualiser la Convention de collaboration existante entre l'ONCF, ADIF et RENFE.

L'Espagne et le Maroc se sont également engagés à poursuivre leur coopération en matière de sauvetage et de contrôle du trafic maritime ; ainsi que la coordination entre les centres de Tarifa et de Tanger.

Les deux parties manifestent leur volonté de contribuer à produire la marque Détroit de Gibraltar dans le secteur des ports, afin de renforcer son rôle-clé dans le transport maritime international.

En matière de sécurité aérienne, les deux parties ont réaffirmé leur volonté de collaborer avec les autorités de l'UE dans l'objectif d'étendre les systèmes de navigation par satellite EGNOS et Galileo en Afrique du Nord.

Dans le domaine de la l

ogistique, la partie marocaine a émis le souhait de développer avec l'Espagne un cadre de coopération pour le développement des zones logistiques de formation spécifiques aux métiers de la logistique et à la structuration de la logistique urbaine.

Les deux pays se sont félicités de l'amélioration de la connectivité aérienne et maritime entre le Maroc et les îles Canaries.

En ce qui concerne le projet de liaison fixe à travers le Déroit de Gibraltar, les deux parties se sont félicitées de la désignation des membres du Comité Mixte et ont appelé à la tenue, avant que la fin 2015, de la 43^{ème} réunion du Comité Mixte.

Migration et emploi

L'Espagne a salué la nouvelle politique migratoire lancée par le Maroc, en septembre 2013, marquée notamment par l'opération exceptionnelle de régularisation de migrants en situation irrégulière et leur insertion dans le tissu économique et social du pays. L'Espagne continuera à soutenir les efforts du Maroc visant à la mise en œuvre de sa nouvelle politique migratoire.

Egalement, les deux pays se sont déclarés très préoccupés par la récurrence des incidents tragiques qui surviennent en Méditerranée. A cet égard, ils ont exprimé leur engagement à renforcer encore davantage leur collaboration dans la lutte contre l'immigration irrégulière, la traite d'êtres humains et les réseaux criminels de trafiquants. Ils ont évoqué leur collaboration avec l'OIM dans le programme de retour volontaire des immigrés vers leurs pays d'origine.

De même, ils ont souligné la parfaite convergence de vues au sein de différents forums multilatéraux, en soulignant notamment le Processus de Rabat, dont ils étaient les promoteurs en 2006.

Concernant la communauté marocaine établie en Espagne, les deux parties ont examiné les possibilités visant à favoriser sa contribution au rapprochement et à la croissance économique des deux pays et à relancer son rôle comme dynamiseur des échanges humains et économiques.

Les deux pays considèrent nécessaire d'établir une gestion globale, harmonieuse et efficace des migrations. Dans le même esprit, l'intégration des migrants et de leurs familles est un enjeu et au même temps une opportunité pour les deux pays. Une attention particulière sera accordée aux travailleurs temporaires et saisonniers. Les deux parties ont reconnu l'importance de gérer de manière flexible et appropriée les questions liées au regroupement familial en conformité avec leur respective législation nationale.

Le Maroc et l'Espagne ont examiné la possibilité de négocier un accord de réciprocité sur la participation des ressortissants des deux pays aux élections municipales.

Les deux parties se sont félicitées de la réussite de l'Opération transit du Déroit - Marhaba, qui se déroule chaque saison estivale dans des conditions satisfaisantes et qui constitue un modèle de coopération Nord-Sud en matière de circulation de personnes.

Les deux pays se sont félicités de l'excellente coopération dans le domaine de la protection civile et la gestion de crises.

L'Espagne et le Maroc ont exprimé leur volonté de collaborer dans la prévention et la gestion des risques de travail et le renforcement des capacités institutionnelles dans ce domaine et ont convenu de développer leur coopération en matière de déploiement du statut de l'auto-entrepreneur.

De même, l'Espagne est prête à collaborer avec l'Agence Nationale marocaine de Promotion de l'Emploi et des Compétences (ANAPEC) dans le domaine de la formation pour l'emploi.

Sécurité et Justice

Les deux pays se sont félicités de la coopération exemplaire en matière de sécurité qui enregistre un bilan extrêmement positif, grâce à la confiance mutuelle et à l'étroite collaboration entre les services de sécurité. Ils se sont félicités des résultats obtenus en matière de lutte contre le terrorisme, le trafic de drogue et l'immigration clandestine.

Concernant la lutte contre le trafic de drogue, les deux parties ont convenu de renforcer et de poursuivre la collaboration efficace en matière de lutte contre le trafic de drogues, par voies terrestre, maritime et aérienne à travers le détroit de Gibraltar, soulignant l'efficacité du Plan Telos, qui constitue un modèle en matière de coordination des stratégies de surveillance des frontières et de lutte contre le trafic de drogue par voie aérienne.

Les deux parties ont appelé à la tenue des Commissions Mixtes prévues dans les Conventions bilatérales en matière de justice civile et pénale et de reprendre l'activité de l'équipe conjointe chargée de l'évaluation des Conventions bilatérales.

Coopération au développement et questions sociales

L'Espagne et le Maroc se sont félicités de la signature, en juin 2014, du Cadre Partenariat Pays (2014-2016) portant sur une enveloppe de 150 millions d'euros, dont 50 sous forme de dons de l'administration centrale, des communautés autonomes, des municipalités et des universités et 100 sous forme de prêts concessionnels et d'autres modalités de crédit.

Elles ont exprimé leur volonté de donner un nouvel élan à la mise en place du Programme « ADL » II en matière de Justice.

De même, dans le cadre du processus de régionalisation avancée mise en place par le Maroc, l'Espagne a fait part de son intérêt à soutenir le développement des capacités de l'Administration locale marocaine, en renforçant sa collaboration avec la Direction Générale des Collectivités Locales du Ministère de l'Intérieur.

Les deux parties ont exprimé leur souhait d'accroître leur collaboration dans les domaines de l'éducation non formelle et de la formation professionnelle. A cet égard, la partie espagnole a suggéré l'intégration de l'École-Atelier de Tétouan dans le réseau des centres marocains de Formation par l'Apprentissage.

Dans le domaine de la santé, la coopération espagnole s'est engagée à accompagner la création d'un modèle de santé primaire au Maroc et à soutenir la formation de spécialistes en Médecine Familiale et Communautaire. Les deux parties ont noté avec satisfaction l'appui de la coopération espagnole au Plan de réduction de la mortalité maternelle et infantile mis en place par le Gouvernement marocain.

En règle générale, les deux parties ont salué la contribution du programme MASAR dans le renforcement des capacités de la société civile marocaine.

Les deux parties se sont également engagées à poursuivre leur collaboration en matière de Protection de l'enfance, de la famille, et de l'Egalité. Elles se sont réjouies de la signature d'une Déclaration d'Intention couvrant ces domaines.

Coopération éducative, culturelle et communication

Les deux parties ont convenu de renforcer davantage leur coopération dans les domaines de l'éducation, de l'enseignement supérieur et la recherche, de la culture et de la communication.

Elles se sont félicitées des progrès réalisés dans l'application du Programme d'Enseignement de la Langue Arabe et de la Culture Marocaine (LACM) en Espagne, tenant comme exemple l'expérience réussie de l'Espagne en matière d'Enseignement de la langue et de la culture espagnoles aux enfants issus de la communauté espagnole à l'étranger. La partie espagnole s'est engagée à introduire l'enseignement de la langue arabe et de l'Histoire-Géographie Marocaine dans les établissements scolaires espagnols au Maroc.

De même, les deux pays ont convenu d'encourager l'Enseignement de la langue espagnole dans les établissements scolaires du Maroc. A cet effet, la partie espagnole a exprimé sa volonté de collaborer à la mise en marche du projet de baccalauréat marocain international option « espagnol », entamé par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle.

Les deux parties ont reconnu l'importance qu'ils accordent à ce que le Maroc commence à examiner les demandes d'équivalence adressées par les lauréats du Lycée « Juan de la Cierva » de Tétouan en vue de leur octroyer l'équivalence par rapport aux différents niveaux de la formation professionnelle en vigueur au Maroc, et ce juste après la publication des textes pris par le Maroc à ce sujet. Ils se sont également engagés à étudier la possibilité de généraliser l'équivalence des diplômes délivrés par ledit institut concernant les nouvelles filières remplissant les exigences nécessaires.

Les deux parties ont convenu de renforcer leur partenariat dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique à travers de nouveaux programmes de coopération interuniversitaires et le développement de la culture arabe et espagnole dans les établissements d'enseignement supérieur des deux pays.

Au niveau culturel, les deux parties se sont félicitées des actions réalisées, notamment dans les domaines des arts plastiques, du théâtre, du livre, des bibliothèques, des archives et du patrimoine. Elles se sont, à cet égard, engagées à encourager l'échange de bonnes pratiques, de professionnels des industries culturelles, de jeunes artistes; à collaborer en matière de lutte contre la piraterie culturelle et les falsifications et à renforcer la coopération en matière de recherche, de conservation, de restauration et de gestion et mise en valeur du Patrimoine Culturel des deux pays.

Les deux parties ont exprimé leur satisfaction pour la récente publication, en édition bilingue en espagnol et arabe, du rapport sur la langue espagnole au Maroc.

En matière de communication, les deux parties ont convenu de renforcer davantage la coopération dans les domaines de l'audiovisuel et des métiers de l'audiovisuel, du cinéma, de la presse écrite, de la formation et des droits d'auteur.

Elargissement du Cadre Juridique

Les deux parties se félicitent de l'élargissement du cadre juridique qui régit leurs relations bilatérales de coopération en signant les documents suivants :

- Déclaration conjointe d'intentions en matière d'Eau.
- Déclaration conjointe d'intentions pour la coopération entre l'Agence du Bassin du Loukkos et la Confédération Hydrographique du Segura.
- Déclaration conjointe d'intentions dans le domaine du développement social.
- Déclaration conjointe d'intentions sur la Coopération judiciaire.
- Déclaration conjointe d'intentions sur le Transport.
- Programme Tourisme 2015-2016.

Les deux parties ont convenu de réaliser un suivi au niveau des deux Chefs du Gouvernement et des Ministères des Affaires Etrangères et de la Coopération.

Les deux parties ont décidé de tenir leur prochaine Réunion de Haut Niveau au Maroc, à une date qui sera fixée ultérieurement.